COMMUNE
de
MORLANWELZ

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 30 septembre 2013

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter le point complémentaire ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 30 septembre 2013 :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) - Charte Approbation – Décision.-

Le PCDN a commencé à se développer en juin 2012. Diverses réunions ont eu lieu avec les citoyens intéressés. Une étude du réseau écologique a été réalisée par le bureau d'études AgroBioTech de Gembloux.

Nous avons mis au point une charte qui reprend des généralités sur la Commune de Morlanwelz mais aussi et surtout décrit les points forts et faibles de la Commune du point de vue de la biodiversité. Notre charte explique également les stratégies que le PCDN aimerait développer afin de pallier à ses faiblesses.

L'annexe 1 de la charte reprend en détail nos 'fiches-projets'. Celles-ci décrivent les premiers projets que nous aimerions réaliser à court, moyen ou long terme. Ces projets pourront bien sûr être adaptés en fonction des opportunités, des conditions, de l'évolution de notre PCDN. Et au fur et à mesure de la concrétisation de nos projets, nous espérons pouvoir en imaginer d'autres afin d'améliorer encore l'état général de la Nature présente à Morlanwelz.

Ces projets pourront être subsidiés par le SPW à raison de 5000 euros par an. La commune est elle aussi sollicitée, si elle le désire afin de co-financer ces projets, en fonction de ses possibilités.

Nous avons programmé la signature officielle de notre charte lors de la semaine de l'arbre, le samedi 23 novembre après-midi.

Dès lors, nous vous demandons d'approuver notre charte ainsi que les fiches-projets qu'elle renferme.

Le Directeur général a.i., **Le Bourgmestre,**

J-L. LAMBRECHTS **C. MOUREAU**